

PWDR 2014-2020 MESURE 19 LEADER



GAL Pays des tiges et chavées

Intitulé du Projet : ViciGAL

Création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz Namurois

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

Date : 11/12/2023

Code projet : 190206

Arrêté Ministériel (date de signature): 20/01/2017 – 19/01/2021 (LEADER 86%)
16/11/2017 – 19/02/2021 (Cabinet 14%)

Période concernée : 01/07/2016 – 31/12/2023

Budget global (100%) : 89.547,02€ => 106.547,02€ => 122.631,02€ (86%)
14.577,50€ => 17.344,94€ => 19.589,22€ (14%)

Bénéficiaire du projet : GAL Pays des tiges et chavées asbl

Contact /chargé de mission : Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves

083/670.341 – xavier.sohet@tiges-chavees.be

Partenaire privilégié : néant

Autorité responsable : SPW Mobilité

Personne de contact à l'administration: Francisco Sanchez Rustighi

Autorité responsable du suivi technique : SPW Mobilité

Personne de contact à l'administration: Francisco Sanchez Rustighi

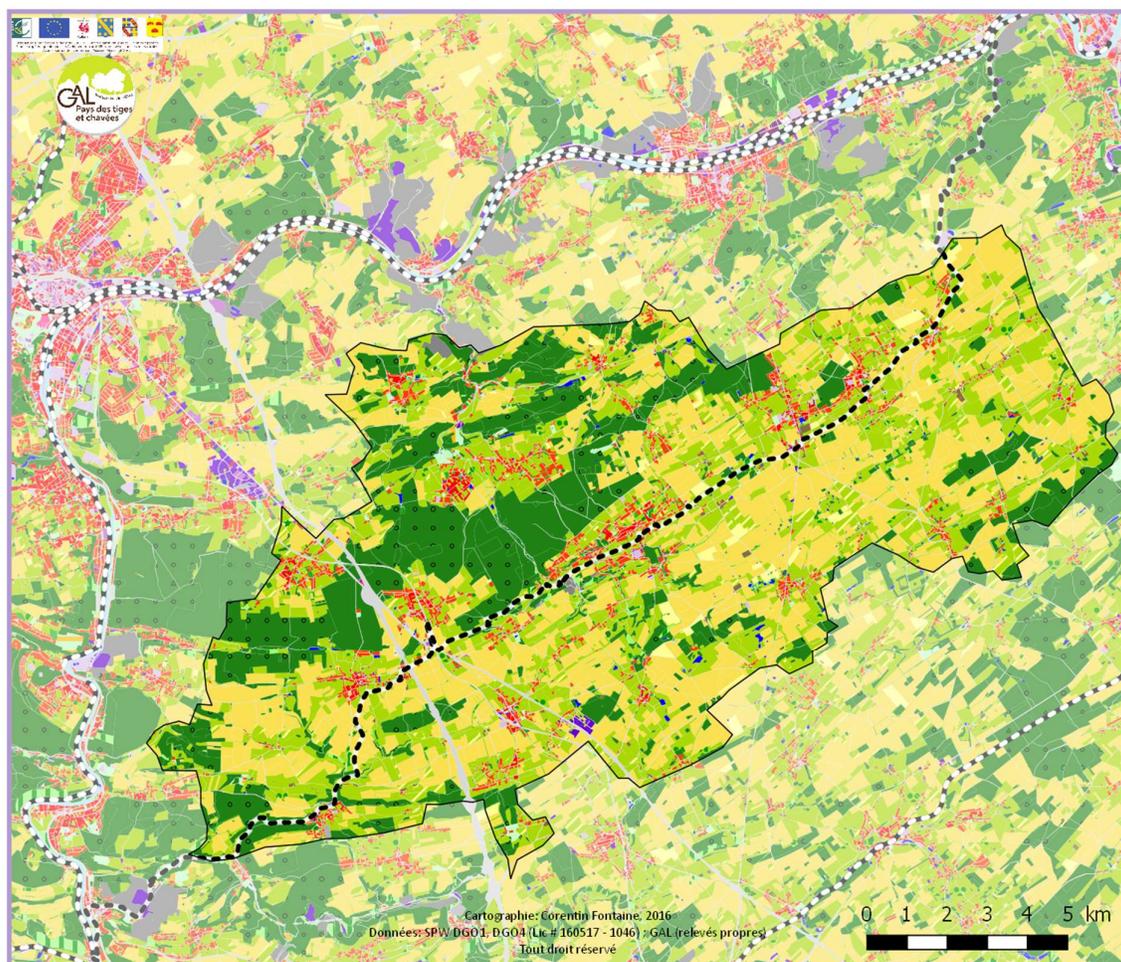
Intitulé du SDL : « Ruralité péri-urbaine : Des Hommes, des défis, des réponses inédites »

Communes de : Assesse, Gesves et Ohey

1. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consistait à créer une voie verte, une dorsale de mobilité douce sur le territoire du GAL (communes d'Assesse, Gesves et Ohey) en suivant de manière générale le tracé de l'ancienne ligne du chemin de fer vicinal reliant l'actuelle gare SCNB de Courrière à Perwez-Hailot, en passant au cœur des villages de Gesves et d'Ohey. L'objectif étant de se relier au RAVeL, le projet s'intégrait dans un projet plus large, consistant à relier Yvoir à Huy. Les liaisons suivantes ont donc été prévues (financement complémentaire à LEADER prévu à cet effet) :

- Vers Huy, en passant par Solières, pour rejoindre le RAVeL Namur-Liège et la ligne 126 (Huy-Havelange-Hamois-Ciney)
- Vers Yvoir, en passant par Crupet et pour rejoindre le Ravel Namur-Dinant



L'objectif poursuivi est double : la mobilité douce au quotidien (objectif principal) et la mobilité de loisir (objectif secondaire).

- La mobilité douce au quotidien : limiter l'empreinte écologique des déplacements des citoyens du territoire par la mise en place d'une solution alternative en termes de mobilité douce sur le territoire, aussi bien pour relier les centres de villages que pour se rendre à la gare (Courrière, Yvoir, Huy), faire ses courses, aller à l'école, faire du sport, etc.
- La mobilité douce de loisir : augmenter l'attractivité touristique du territoire en le dotant d'une voie verte structurante, permettant aux citoyens du territoire et aux touristes de marcher et faire du vélo toute l'année, et relier différents itinéraires de balades.

La mise en valeur du patrimoine naturel, historique et paysager du territoire était également au cœur du projet, ce dernier étant doté d'une dimension pédagogique.

2. ACTIONS CONCRÈTES RÉALISÉES

2.1. DESCRIPTION DES ACTIONS

Depuis 2016, le projet a été structuré en 2 phases : étude (opportunité, faisabilité, avant-projet projet) puis mise en œuvre. Les actions principales ont consisté en :

- Fédérer l'ensemble des parties prenantes (communes, Cabinets, administrations, bureaux d'études,...)
- Etudier le tracé optimal
- Négocier des emprises avec plus d'une vingtaine de propriétaires privés concernés (acquisitions concertées, sans expropriation publiques)
- Elaborer les plans d'emprises et les plans d'aménagement
- Elaborer le cahier des charges en concertation avec l'auteur de projet
- Introduire les demandes de permis d'urbanisme et notices d'incidences sur l'environnement
- Rechercher les financements pour la mise en œuvre du projet (plus de 6M€, 4 Ministres financeurs)
- Lancer et attribuer le marché travaux
- Suivre les travaux et s'assurer que tous les engagements pris sont bien respectés
- Gérer la communication autour du projet (création d'un site dédié au projet et d'une FAQ : vicigal.be)

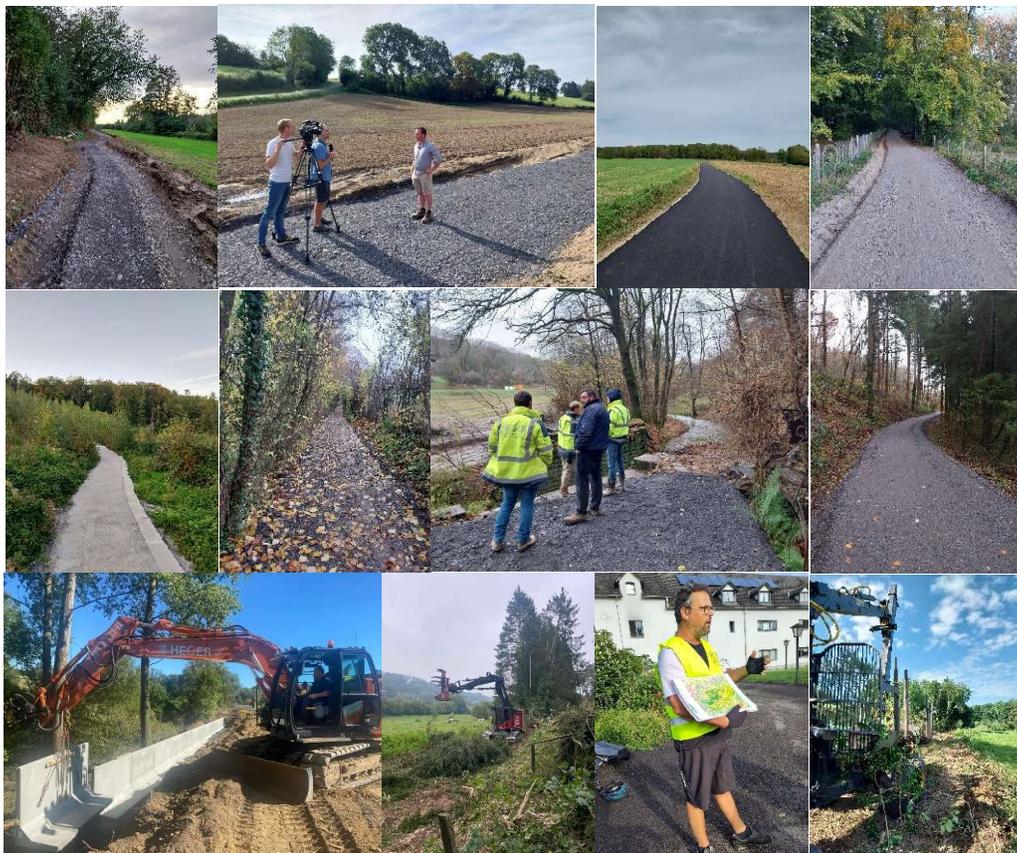
De manière plus précises, plusieurs actions ont été entreprises depuis 2016 :

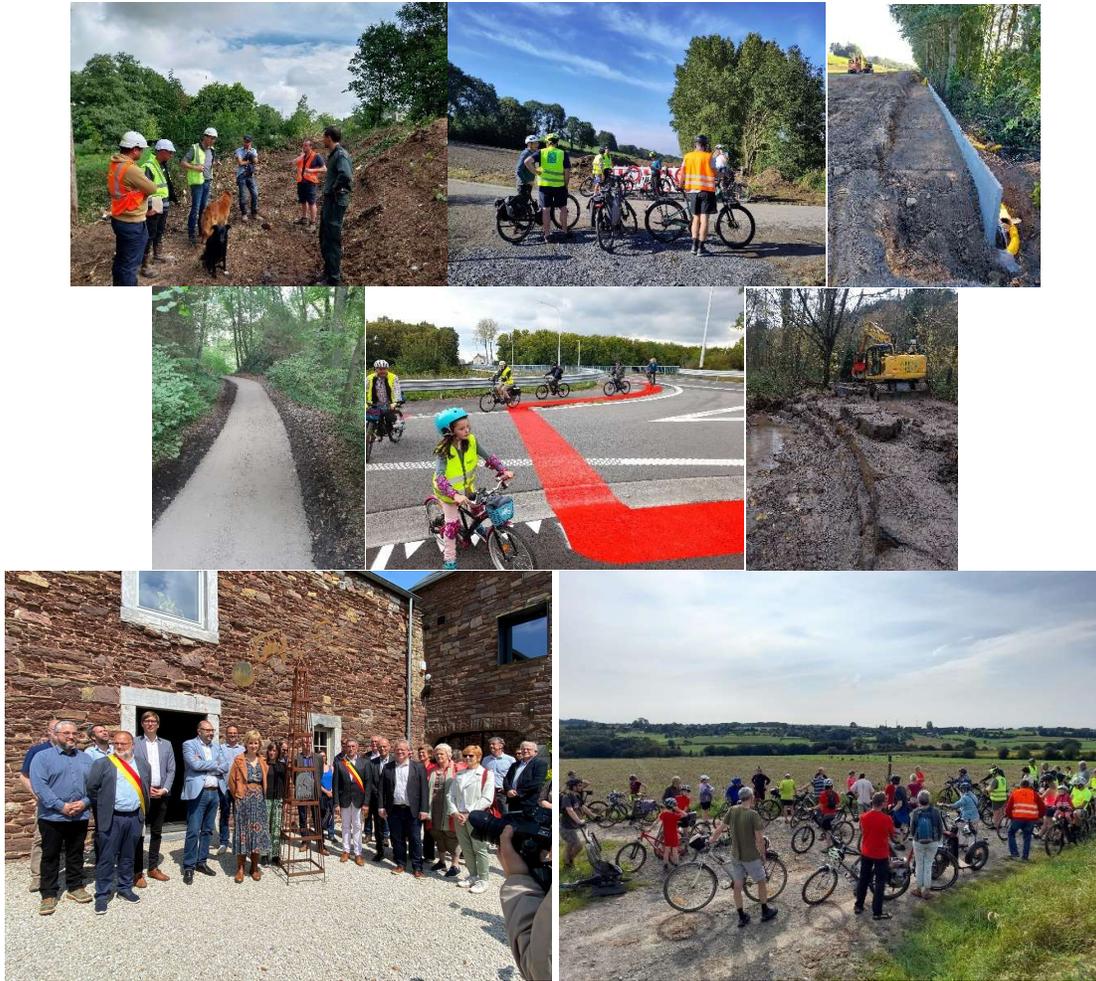
- Relevés de terrain et cartographie du tracé (étude d'opportunité réalisée en interne)
- Réalisation d'une étude technique du projet et d'une première évaluation budgétaire par le bureau d'étude Dr(ea)²m
- Rédaction d'une fiche projet PCDR transcommunal et dépôt du dossier PCDR transcommunal
- Négociations avec l'ensemble des propriétaires privés concernés par le tracé (35) pour l'acquisition des parcelles, élaboration de plans d'empires, signature de 23 conventions d'acquisition puis actes d'acquisitions (dossiers d'emprises concertés) via le Comité d'Acquisition
- Désignation d'un auteur de projet (INASEP)
- Elaboration des plans d'aménagement, des métrés et affinage des estimations budgétaires par l'auteur de projet
- Approbation de l'avant-projet
- Analyses de sol (pollution) – certaines analyses ont d'ailleurs dû être refaites suite à l'évolution de la législation
- Procédures voiries et demandes (et octroi) des permis d'urbanisme si nécessaire
- Négociation de haies supplémentaires pour répondre aux demandes du DNF
- Approbation du projet définitif par les collèges communaux et envoi du dossier au SPW Développement Rural
- Révision du projet définitif sur base des remarques du SPW Développement rural, validation par les Conseils communaux et envoi du dossier à la Ministre du Développement rural pour signature
- Lancement de l'appel d'offres public
- Négociation budgétaire pour couvrir le différentiel entre le budget prévisionnel et la meilleure offre reçue (inflation, hausse des prix de l'énergie et des matériaux de construction,...)
- Attribution et notification du marché de travaux à l'entreprise COLAS
- Organisation de nombreuses réunions de coordination avec l'ensemble des collèges/conseils communaux, administrations et cabinets ministériels concernés
- Négociations avec plusieurs Cabinets Ministériels pour le financement du projet (développement rural, mobilité, tourisme, pouvoirs locaux, infrastructures publiques) et bailleurs de fonds complémentaires (Liège Europe Métropole par exemple)
- Communication et concertation autour du projet : conférences de presse, articles, publications, organisation de visites de terrain (pour les 4 CLDR concernées notamment)
- Organisation de nombreuses actions de sensibilisation et de découverte du projet dans le cadre des semaines de la mobilité

Le ViciGAL, en quelques chiffres, c'est :

- 42 km de cheminement cyclo-piéton (liaison de Meuse à Meuse avec connexion aux RAVeL de Meuse et à la Vallée de la Molignée)
- 10 villages reliés
- 5 communes traversées (dont quatre en Province de Namur et une en Province de Liège)
- Plus de 50% du tracé en site propre :
 - o 8 km de nouveaux chemins créés
 - o 15 km de chemins existants réhabilités pour la pratique du vélo
 - o 20 km de routes avec marquage au sol et aménagements de sécurité
- Une réflexion de plus de 6 ans pour négocier l'achat des terrains (20 dossiers d'acquisition), étudier les alternatives techniques, trouver les financements, etc.
- Un tracé sécurisé et confortable pour l'utilisateur type (symbolique de l'enfant de 8 ans à vélo toute l'année), compte-tenu des contraintes topographiques, cadastrales et budgétaires

Quelques photos résument l'ampleur du projet :





2.2. INDICATEURS DE SUIVI DU PROJET

Indicateurs de réalisation et de résultats	Réalisé au 31/12/2021	Objectif à fin 2021	Réalisé au 30/06/2022	Réalisé au 31/12/2022	Réalisé au 30/06/2023	Réalisé au 31/12/2023	Objectif à fin 2023	Commentaires
Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité	1	1	1	1	1	1	1	
Nombre de cahiers des charges édités	1	1	1	1	1	1	1	
Nombre de propriétaires rencontrés	39	30	39	39	39	39	30	
Nombre d'accords obtenus	31	25	31	31	31	31	25	Conventions d'acquisition signées
Nombre de points utilitaires reliés	11	10	11	11	11	11	10	
Organisation de réunions publiques d'information	13	3	13	14	14	14	3	
Nombre de personnes présentes	685	90	685	715	715	730	90	
Mise en œuvre du projet	0	1	0	0	0	1	1	
Nombre d'accords d'échange ou de rachat actés	26	30	26	27	27	27	30	Tous les actes sont signés
Nombre de km de voie verte créée sur le territoire du GAL	0	30	1	1	7	12	30	Huy et Gesves
Solution de mobilité douce sur le territoire	0	1	0	0	0	1	1	Fin des travaux prévu courant 2024

2.3. INDICATEURS TRANSVERSAUX LEADER

Macro indicateurs (RW)	Réalisé au 31/12/2021	Objectif final	Réalisé au 30/06/2022	Réalisé au 31/12/2022	Réalisé au 30/06/2023	Réalisé au 31/12/2023	Objectif final	Commentaires
IND44 Nb_partic_mobilite PAQ15	512	1000	512	592	592	607	1000	Les travaux ayant démarré plus tard que prévu, aucune animation n'a pu être organisée sur le ViciGAL (fin des travaux prévue courant 2024)
IND45 Cat_partic_mobilite PAQ15	2	2	2	2	2	2	2	
Répartition de participants au(x) projet(s)/activités "mobilité" du GAL, par catégories (pour les projets animation/formation)								

3. ANALYSE DES RÉSULTATS (À L'AIDE DES INDICATEURS DE SUIVI ET TRANSVERSAUX)

3.1. BILAN DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS (progression, évolution, adaptation)

Au regard des objectifs fixés, on peut dire que le bilan du projet est positif. Après 6 ans d'études et de négociation pour l'achat des terrains notamment mais également pour obtenir le budget nécessaire, le chantier est en cours. Fin 2023, les tronçons de Huy et Ohey seront quasiment finalisés. Malheureusement, il ne sera pas terminé fin 2023. Une solution est envisagée avec les communes pour assurer le suivi après la programmation LEADER.

3.2. CONTRIBUTION DU PROJET AUX OBJECTIFS DE LA SDL (INDICATEURS TRANSVERSAUX DE LA FICHE)

Ce projet a contribué à plusieurs objectifs de la stratégie. Premièrement, la stimulation de l'économie productive locale. Le secteur de la construction est en effet le principal secteur d'activité sur le territoire. Développer un projet fédérateur et structurant pour le territoire en faisant appel à des entrepreneurs locaux, moyennant le respect des règles de marchés publics bien entendu, a permis de soutenir ce secteur en suscitant la création d'activités et d'emplois sur le territoire. La mise en valeur du patrimoine naturel et historique du territoire était également un objectif poursuivi par ce projet, doté d'une dimension pédagogique (chemin de fer vicinal, exploitation des carrières, extraction des terres plastiques, etc.). Ce projet permettra surtout d'offrir des alternatives en termes de mobilité douce sur le territoire, aussi bien pour relier les centres de villages que pour se rendre à la gare SNCB de Courrière. Enfin, ce projet contribue à augmenter l'attractivité touristique du territoire, diversifiant son économie et pourvoyant des emplois locaux (horeca, gîtes, chambre d'hôtes, etc.).

3.3. IMPACT DU PROJET

3.3.1. Sur le public touché (au regard du public ciblé initialement, répartition géographique)

Le public cible du projet était double, se rapportant aux deux objectifs principaux poursuivis par le projet (mobilité douce et touristique), à savoir les citoyens du territoire et les touristes.

En ce qui concerne les citoyens du territoire, rappelons qu'une importante proportion de la population se situe à moins d'1 km à vol d'oiseau du ViciGAL. Ce dernier répondait à une demande très claire (et boostée suite au covid) de la population de pouvoir relier en vélo ou en marchant les pôles d'activités des communes, à savoir les centres de villages, les écoles, les centres sportifs, la gare SCNB de Courrière, etc.

En ce qui concerne les touristes potentiels, ils sont évidemment très nombreux. La région est déjà très prisée par les touristes. La doter d'un atout tel qu'une sorte de « RAVeL » ne fera qu'augmenter son attractivité touristique. Le partenariat avec la Maison du Tourisme Condroz Famenne active sur le territoire permettra sa promotion. L'organisation d'évènement n'est pas exclue également (idée de triathlon du Condroz).

3.3.2. Sur le territoire et sa population

Une fois finalisé (fin 2024), le projet permettra de limiter l’empreinte écologique des déplacements quotidiens et occasionnels, mais également de renforcer l’attractivité touristique du territoire, soutenant par la même occasion le développement du secteur à l’échelon local. La population locale pourra également l’emprunter pour se balader, faire du sport.

3.3.3. Sur la dynamique des acteurs du territoire : développement de nouveaux partenariats et collaborations, coopération transcommunale, réseau interpersonnel (nouveaux acteurs émergeant sur le territoire suite à la mise en œuvre du projet)

La mise en œuvre du projet a permis de renforcer la collaboration et les synergies entre les 3 communes du GAL, mais également avec les 2 communes voisines impliquées dans le projet (Huy et Yvoir). Pointons également l’implication des commissions locales dans le projet : CLDR, CCATM, groupes chemins et sentiers, PCDN, etc. Un partenariat renforcé avec la Maison du Tourisme s’est également construit autour du projet et de sa future promotion. La collaboration avec l’INASEP a été excellente, de même que celle tissée avec plusieurs opérateurs régionaux (Chemins du Rail, ProVélo, etc.). Les relations étroites avec les Cabinets et administrations concernées par le financement (développement rural, mobilité, tourisme, pouvoirs locaux,...) ont également été très bénéfiques.

3.4. CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET (innovation technique, sociale, organisationnelle)

Le projet ViciGAL est un projet hors norme et donc innovant à bien des égards :

- Le projet dépasse le territoire du GAL puisqu’il déborde sur les communes de Huy et d’Yvoir (un financement spécial complémentaire à LEADER était d’ailleurs prévu à cet effet).
- C’est le premier projet PCDR transcommunal de plus de 2 communes en Wallonie (amenant un dispositif de financement spécial)
- Le projet est financé par 5 Ministres différents (développement rural, mobilité, tourisme, pouvoir locaux, infrastructures publiques).
- Le budget est de plus de 6 millions d’euros.
- ...

Le projet est également innovant pour plusieurs raisons :

- Le projet présente une solution particulièrement innovante pour le territoire en matière de mobilité au quotidien. Reliant les centres de villages entre eux et la gare SNCB de Courrière, le ViciGAL proposera une alternative à la voiture pour un certain nombre de déplacements. Au niveau touristique, un « RAVeL » est très certainement le produit « sport/nature » qui manquait le plus au territoire.

- De par son mode de financement mixte, le projet fait également preuve d'innovation. En effet, le financement LEADER a permis la coordination générale du projet, l'étude de faisabilité et la communication. Mais c'est un financement mixte qui permet sa mise en œuvre.

3.5. PÉRENNISATION DU PROJET (emplois pérennes créés, création d'outil économique, de structure juridique)

Le projet se veut évidemment pérenne. Les aménagements et revêtement ont été prévus dans ce sens. Des discussions ont également été amorcées avec les communes au sujet de l'entretien. En ce qui concerne la promotion, c'est la Maison du Tourisme qui l'assurera.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS APPORTÉES

La difficulté principale du projet fut les négociations d'emprises. Il a fallu presque 6 ans pour y parvenir. 21 dossiers d'emprises, entièrement négociés, sans expropriation, pour lesquels beaucoup de patience et d'énergie ont été nécessaires.

Bien entendu, les négociations budgétaires ont nécessité beaucoup de temps également.

Une autre difficulté fut la gestion des opposants au projet. Au moment de démarrer les travaux, quelques riverains s'y sont opposés. Communication incendiaire, propos calomnieux sur les réseaux sociaux, pétition... la contestation fut vive et compliquée à gérer. Des réunions d'information ont été (ré)organisées, une étude d'incidence sur l'environnement réalisées afin de lever les doutes présentés et une FAQ éditée sur le site du projet : www.vicigal.be

Enfin, la dernière difficulté principale fut l'introduction de la demande de permis d'urbanisme sur la commune d'Assesse. Il aura fallu plus d'un an pour y parvenir.

5. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

La conclusion, c'est qu'un projet que tout le monde pensait impossible a finalement été possible grâce à LEADER. Si c'était à refaire, une attention plus particulière serait portée sur les aspects environnementaux du projet dès l'entame des réflexions (impacts potentiels sur la faune et la flore, et compensations/recommandations envisageables). La question de la largeur de l'assiette et du type de revêtement est également à faire remonter au Cabinet du Ministre de la Mobilité.

6. BILAN FINANCIER DU PROJET (Adéquation des budgets demandés et justification de leurs utilisations, tableaux commentés)

L'ensemble du budget sera dépensé au 31/12/2023. Outre l'étude de faisabilité réalisée en amont du projet, le budget a permis de financer le coordinateur du projet pendant près de 8 ans, à ¼ temps en moyenne.

BILAN FINANCIER																	
BUDGET PREVU PDS		montants à 100%															
POSTE	montant	BUDGET MODIFIE	Dépenses réelles jusqu'au 31/03/2021	Dépenses rétrofinancées jusqu'au 31/03/2021	Dépenses réelles + rétrofinancées depuis le début du projet	Montants refusés depuis le début du projet	Dépenses subventionnables jusqu'au 31/03/2021	Dépenses subventionnables depuis le début du projet	Région	FEADER	recettes jusqu'au 31/03/2021		recettes depuis le début du projet		part totale	solde (100%)	solde (90%)
											déduites de la subvention	ouvrant la part des 10%	déduites de la subvention	ouvrant la part des 10%			
Personnel	90.621,00	90.621,00	63.193,16	1.661,48	77.871,79	18.246,95	48.688,86	68.626,86	30.688,07	29.676,21	0,00	0,00	0,00	0,00	24.206,61	30.896,14	27.896,63
Credit total	90.621,00	90.621,00	63.193,16	1.661,48	77.871,79	18.246,95	48.688,86	68.626,86	30.688,07	29.676,21	0,00	0,00	0,00	0,00	24.206,61	30.896,14	27.896,63
Fonctionnement	12.896,94	12.896,94	7.442,84	217,21	10.902,04	2.664,43	8.946,56	8.947,82	4.282,83	3.290,63	0,00	0,00	0,00	0,00	3.389,19	4.338,32	3.956,39
Coûts indirects 14% personnel	12.896,94	12.896,94	7.442,84	217,21	10.902,04	2.664,43	8.946,56	8.947,82	4.282,83	3.290,63	0,00	0,00	0,00	0,00	3.389,19	4.338,32	3.956,39
Proximité	6.720,00	6.720,00	1.628,25	0,00	1.628,25	1.746,92	90,01	90,01	48,53	34,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1.764,96	6.829,89	6.994,72
Publication	720,00	720,00	221,49	0,00	221,49	221,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221,49	720,00	848,00
Site internet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres activités	8.000,00	8.000,00	1.614,74	0,00	1.614,74	1.624,43	90,31	90,31	48,33	34,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1.693,46	8.909,89	8.318,72
Conscience	29.670,00	29.670,00	34.402,24	0,00	34.402,24	0,00	34.402,24	34.402,24	17.846,95	13.919,67	0,00	0,00	0,00	0,00	3.440,22	-4.732,24	-4.389,01
Etude	29.670,00	29.670,00	34.402,24	0,00	34.402,24	0,00	34.402,24	34.402,24	17.846,95	13.919,67	0,00	0,00	0,00	0,00	3.440,22	-4.732,24	-4.389,01
Mission de conscience	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat_1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat_2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariat_3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action	8.870,00	8.870,00	2.818,79	1.746,95	12.690,68	287,88	4.566,19	12.292,88	6.506,33	4.787,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1.488,98	-3.422,86	-3.980,67
Animation	870,00	870,00	390,11	0,00	390,11	0,00	390,11	390,11	200,13	180,87	0,00	0,00	0,00	0,00	39,01	479,89	431,90
Audits - Publication	8.000,00	8.000,00	2.028,62	1.746,95	12.170,42	287,88	3.965,01	11.902,74	6.106,11	4.606,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1.488,98	-3.902,74	-3.912,47
2. Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement 4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	148.567,94	148.567,94	39.464,19	3.514,63	137.572,84	22.813,95	35.434,10	114.758,88	58.871,31	44.411,83	0,00	0,00	0,00	0,00	34.289,84	33.809,66	30.426,15

7. ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES DANS LE CADRE DU PROJET (relevé des actions et présentation des extraits les plus représentatifs).

Plusieurs actions de communication ont été menées autour du projet :

- Un site internet dédié au projet, ainsi que sa FAQ : www.vicigal.be
- Une page et 9 articles sur le site du GAL (+ newsletters envoyées à plus de 1.000 personnes)
- Une vingtaine de publications sur le FB du GAL (dont 12 depuis 2020, ayant généré de 20.000 vues et énormément de commentaires positifs)
- Des articles dans les bulletins communaux et sur les sites internet des communes
- Une vingtaine d'articles de presse
- Un reportage au JT de la RTBF et plusieurs reportages de Bouké
- La publication du tracé, dont le survol aérien en mai 2019
- Un grand nombre de réunions
- Des visites de terrain avec les CLDR (commissions locales de développement rural) en 2019
- Des invitations à la population à venir découvrir le projet et le tracé à vélo, lors des semaines de la mobilité (une centaine de personnes en 2021 et une quinzaine de personnes en 2022 et en 2023)
- Une conférence de presse organisée à l'occasion du lancement des travaux (en présence de 3 Ministres)

35 articles, reportages, publications ont été édités sur le projet depuis 2016. Cf. liste ci-après.

Dates	Projets	Description des actions de communication	Source	Article / Publication GAL
13-07-16	ViciGAL	L'Avenir - p.7- Sortir les sentiers de l'oubli	L'Avenir	Article
27-11-16	ViciGAL	http://www.canalc.be/le-vicigal-la-future-voie-verte-en-condroz-namurois/	Canal C	Reportage
28-11-16	ViciGAL	http://www.rbf.be/auvio/detail_reg-le-vicigal-nouveau-ravel-en-construction-dans-le-condroz-namurois?id=2163279	RTBF	Reportage
29-11-16	ViciGAL	Le Soir - p.29 - Une voie verte d'Yvoir à Huy	Le Soir	Article
01-12-16	ViciGAL	Objectif Ruralité p.4 Zoom sur le ViciGAL	Objectif Ruralité (FRW)	Article
08-12-16	ViciGAL	L'Avenir p.17 Une voie verte au cœur du Condroz	L'Avenir	Article
01-01-17	ViciGAL	Conférence X. Sohet		Article
25-01-17	ViciGAL	Budget Assesse	AIS	Article
01-04-17	ViciGAL	Conférence X. Sohet		Article
01-07-17	ViciGAL	Terrain CLDR		Article
07-09-17	ViciGAL	http://www.canalc.be/lancienne-gare-des-trams-dohey-au-programme-des-journees-du-patrimoine/	Canal C	Reportage
01-05-18	ViciGAL	Rue du Vicinal		Perspectives & Réalités
15-11-18	ViciGAL	Huy	L'Avenir	Article
01-03-19	ViciGAL	Présentation GALPTC		Ruralités
01-04-19	ViciGAL	Avant-projet		Objectif Ruralité (FRW)
10-04-19	ViciGAL	Commune de Gesves		Andenne Potins
04-06-19	ViciGAL	Avant-projet		Sud Presse
07-06-19	ViciGAL	http://video.canalc.be/2019-06-07/06.mp4	Canal C	Interview
01-08-19	ViciGAL	Approbation avant-projet		Perspectives & Réalités
19-09-19	ViciGAL	Huy: obtention subside	L'Avenir	Publication GAL
05-03-20	ViciGAL	Vicigal	Vers l'Avenir	Article
14-01-22	ViciGAL	Projet de liaison douce	V.A	Article
02-04-22	ViciGAL	Le ViciGAL est en bonne voie (verte)		Perspective et réalité 106
20-10-22	ViciGAL	près de 1,5 million d'euros suppl pour la dorsale cyclable Yvoir-Huy	DH les sports	article
23-10-22	ViciGAL	la dorsale cyclable entre Yvoir et Huy	7dimanche	article
21-11-22	ViciGAL	subvention de 1,5 million en plus pour la dorsale cyclable	VLAN	article
15-12-22	ViciGAL	Non au béton dans notre bois	RTBF	article
17-12-22	ViciGAL	Un chemin forestier qui fait débat	L'Avenir.net	article
19-12-22	ViciGAL	Le ViciGAL et son tracé - on informe	L'Avenir	article
10-02-23	ViciGAL	Travaux et chantiers en cours		Perspectives & Réalités
23-05-23	ViciGAL	ViciGAL - c'est parti pour l'aménagement du tronçon hutois !		Article bulletin communal
26-05-23	ViciGAL	42 kilomètres en cours d'aménagement dans le Condroz pour la mobilité douce entre Yvoir et Huy	Huy Mag	Article bulletin communal
01-06-23	ViciGAL	ViciGAL: démarrage du chantier ce 2 mai !	RTBF	Article de presse
01-10-23	ViciGAL	Vicigal: les chantiers progressent		Perspectives & Réalités
05-10-23	ViciGAL	Les travaux du ViciGAL font grincer des dents	Gesves'Info	Article bulletin communal
			la D.H.	Article de presse

HUY Une nouvelle voie verte reliera bientôt Huy à Yvoir

Huy vient d'obtenir un subside de 180 000 € pour créer une voie verte entre Huy et Yvoir. Qui reliera les deux RAVeL qui s'y trouvent.

• Sarah JANSENS

Le projet s'appelle « ViciGal », notamment parce que le fameux trajet imaginé entre Huy et Yvoir longerait l'ancien vicinal dans la région, puis parce que le projet a d'abord été lancé par un groupe d'action locale (GAL) namurois. Prévu dans le cadre du redéploiement touristique de la région et la promotion de la mobilité douce, le ViciGal souhaite donc créer une dorsale de mobilité douce entre Yvoir et Huy, de Meuse à Meuse, qui reliera l'EuroVelo 5, de Namur à Dinant au RAVeL EuroVelo 3, de Huy à Namur, soit 41 kilomètres à couvrir. Le chemin sillonnera la vallée du Bocq, rejoindra Crupet, remontera vers la gare de Courrière



via Maillen et à partir de cet endroit suit autant que possible le tracé de l'ancien tram vicinal pour rejoindre Huy en passant par Gesves et Obey. Un subside de 180 000 €, délivré par le ministre de la Mobilité dans le cadre d'un appel à projet, ne concernera que Huy. « Les autres communes concernées – Yvoir, Gesves, Assesse et Obey – ont pu bénéficier de subsides en rentrant ce projet dans le cadre de leur PCDR (plan communal de

développement rural), mais nous n'avons pas de PCDR. Nous avons donc rentré ce projet auprès de la Région mais également fait une demande auprès de Liège-Europe Métropole afin de limiter la participation financière de la Ville. » La Ville n'a cependant pas encore de réponse de Liège-Europe Métropole à ce sujet. Quant aux travaux de mise en œuvre de cette voie verte, il ne faudra pas l'espérer avant 2024. ■

ASSESSÉ

Une voie verte au cœur du Condroz

Ils n'ont pas tous pris le vélo après la présentation du projet, mais ils étaient nombreux pour la signature du ViciGal par le ministre Collin.

• Freddy GILAIN

Le dossier ViciGal vient de franchir une étape importante. Pendant des mois, pour ne pas dire plus, Xavier Sohet, responsable du projet au Groupe Action Local du Pays des Trois et Quatre a pris son bâton de pèlerin pour convaincre les Communes du Gal, Assesse, Ges-



Quelques courageux ont accompagné le ministre à vélo.

ves et Obey, mais aussi Yvoir et Huy, de créer une dorsale de mobilité douce et touristique, sur 41 km, stabilisée avec la collaboration de l'Etat.

régionaux. Le bourgmestre d'Assesse, Pierre Tansias, a rappelé que ce ViciGal allait se faire, entre autres, sur l'ancien tracé du vicinal et a épinglé les diverses démarches effectuées entre les Communes, mais aussi avec les cabinets des ministres Di Antonio, Piérot, Vanlaere, mais aussi Tillieux. La Province a également donné un petit coup de pouce. Xavier Sohet, la cheville ouvrière de ce dossier, a rappelé les différentes étapes qui ont amené à la stabilisation du projet, depuis l'étude cartographique au projet de services de l'Etat des clients, en passant par la rencontre avec les propriétaires privés, les relevés de terrain ou encore la rédaction du dossier.